

PV N° 2025/1

CONSEIL PARTICIPATIF

PROCES-VERBAL - séance du mercredi 2 avril 2025

Présidence :

GAJO Laurent

Présent-es :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas
CAESAR Mathieu
CALZOLARI Valentina
CARTA Constance
CARVALHO Sabrina
CERDEIRA Pedro
DEVEVEY Eléonore
DONZE Anne-Elisabeth
ELLER Audrey
ELSIG Frédéric
HAEBERLI Eric
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)
MAHASSEN Nicolas
MARTINEZ TORRES Cristina
MELLET Paul-Alexis
MIELE Raffaela
MITTERMAYER Catherine
NGUYEN-ROCHAT Nicole
PATERNOSTRO Roberto
POUPONNOT Yasmina
RACINE Isabelle
ROGGIA Carlo Enrico
SCHMIDT Christophe
VUCETIC Marko
WETZEL René
ZHANG Laure

Absent-es :

Mesdames, Messieurs,
ALLEMAND Angela
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*), excusé
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*), excusé
MADROÑAL Abraham, excusé
MAILLARD Méloé, excusée
PELLIZARI Judith, excusée
PIEGAY Nathalie, excusée
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*), excusée
ZUFFEREY Nicolas, excusé

Assistant à la séance :

Doyenne SERRA Francesca, Vice-doyen GIRAUD Cédric, Vice-doyenne HERRMANN Irène, Vice-doyenne JOYEUX-PRUNEL Béatrice

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11.12.24 (PV No 2024/5)

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteure.

2. Annonce des divers

Il n'y a pas de divers.

3. Communications du président

Le président fait part de la démission de plusieurs représentant-es des étudiant-es au sein du Conseil : Mme Sarah Jiji (représentante au bureau), MM. Loïc Pelvat et Hector Chaves. Le Conseil se réunissant encore au moins une fois au mois de juin, le président propose d'ajouter un point 7b à l'ordre du jour pour élire un nouveau représentant ou une nouvelle représentante des étudiant-es au bureau du Conseil.

Le bureau du Conseil participatif a rencontré la doyenne et l'administratrice pour discuter du statut des membres du CCER qui terminent leur mandat, des bourses doc.mobility et des élections universitaires. Le président remercie les membres du bureau qui ont aidé à constituer les listes. Pour le corps professoral, 16 personnes issues des différents départements ont été élues tacitement. Pour le CCER, deux listes ont été soumises et il y aura une élection ouverte. M. M. Vucetic signale que la présence de deux listes résulte d'un malentendu et demande s'il est encore possible de constituer une seule liste. L'administratrice l'invite à s'adresser au secrétariat des élections. Pour les étudiant-es, seules trois personnes se sont présentées et ont été élues tacitement. Les étudiant-es disposent d'un délai de 30 jours pour compléter les cinq sièges vacants. M. N. Mahassen, après avoir présenté le Conseil participatif dans plusieurs cours, constate une forme de démobilisation des étudiant-es. La baisse de l'investissement se remarque aussi dans les associations étudiantes. Le président rejoint M. Mahassen sur ce constat et invite à continuer à essayer de susciter des vocations.

Le président souhaite que les modifications du Règlement d'organisation, discutées par le Conseil participatif il y a deux ans, puissent être mises à l'ordre du jour de la séance du mois de juin. Les changements de direction de départements devront également être validés lors de cette séance.

4. Communications de la doyenne

La doyenne informe, suite à la réunion avec le bureau du Conseil, que le décanat n'a malheureusement pas de solution à proposer concernant la visibilité des membres du CCER qui quittent l'Université. Le décanat juge important de conserver une démarcation nette entre les contrats à durée déterminée ou indéterminée et ne souhaite pas créer de zone d'incertitude.

La doyenne informe que suite à l'arrêt du financement des bourses *doc.mobility* par *swissuniversities*, le rectorat a trouvé un accord avec les fondations Boninchi et Schmidheiny, qui reprendront dès cette année le financement de ces bourses. Il n'y aura donc pas d'interruption du financement et les bourses sont disponibles également pour l'année 2025.



L'information a été donnée aux assistant-es, au Conseil décanal et au Collège des professeur-es, en demandant au corps professoral d'informer les doctorant-es sans contrat. Les candidat-es de nationalité suisse doivent s'adresser à la Fondation Boninchi, les autres candidat-es à la fondation Schmidheiny. Le décanat demande aux candidat-es de s'adresser au service de soutien à la recherche de la Faculté avant d'envoyer leur dossier aux fondations, afin de pouvoir effectuer un suivi statistique du nombre de demandes et du taux d'acceptation.

La doyenne indique que la Faculté des lettres est pénalisée par les critères d'admission des bacheliers/ères français-es. Ces critères, décidés au niveau national après la réforme du baccalauréat français, exigent d'avoir suivi un cursus assez poussé en mathématiques pour intégrer notre Faculté. La Faculté a demandé de pouvoir mieux communiquer concernant les dérogations possibles pour les dossiers d'excellence, mais cela a été refusé par le rectorat. Dans un contexte de baisse progressive des effectifs de la Faculté, cela représente une mauvaise nouvelle.

La doyenne informe que la réforme de la maturité suisse a été adoptée au niveau fédéral et que son application dans le Canton de Genève est en discussion. La réforme menace la plupart des disciplines de la Faculté, avec une diminution des heures en sciences humaines au profit des disciplines scientifiques, de l'économie et du droit. Le latin, mis en concurrence avec l'anglais, est particulièrement menacé, mais on constate aussi une diminution des heures d'histoire, de langues et de littérature. Cela risque d'entraîner une baisse d'intérêt pour nos disciplines et une baisse de niveau qui sera une entrave pour nos formations. Le DIP a mis en consultation auprès des enseignant-es du Collège plusieurs scénarios possibles. La doyenne mène actuellement des discussions pour que des représentant-es de notre Faculté puissent participer aux groupes de travail. Il s'agit d'estimer quelle marge de manœuvre est possible et d'essayer de limiter les dégâts.

M. Mahassen demande si les étudiant-es peuvent se rendre utiles dans ce dossier, en se mobilisant. La doyenne répond qu'elle évalue d'abord l'espace de négociation qui peut être accordé par la voie institutionnelle et collaborative. Si cette approche ne fonctionne pas, d'autres formes de positionnement publics ou de contestation pourraient être envisagés. La doyenne insiste sur la nécessité que la Faculté reste unie pour défendre toutes ses disciplines, sans les mettre en concurrence les unes avec les autres. Les réflexions à mener s'appuieront notamment sur l'expérience des enseignant-es de la Faculté qui travaillent également dans des collèges.

Le président invite à s'appuyer sur les valeurs défendues par l'institution en matière de richesse des disciplines et d'interdisciplinarité.

5. Questions au décanat

Il n'y a pas de question.

6. Projet de modification du MAS en Conservation du patrimoine et muséologie

Ce projet, approuvé par consultation électronique du 17.03.2025, est formellement validé.

7. Election de membres dans les commissions permanentes – doc. N° 1

7.1 Commission des études

Remplacement de Mme Constance Carta (Corps professoral)

Remplacement de Mme Laura Roux (CER)

Remplacement de Mme Ornella Strazzeri (corps étudiantin)

Remplacement de M. Marc Oberson (corps étudiantin)

A la demande de M. Mahassen, la vice-doyenne I. Herrmann rappelle le mandat de la commission des études. Il s'agit, chaque année au mois de novembre, d'examiner les changements proposés par les départements pour leurs plans d'études, de vérifier que ces changements correspondent aux exigences de l'Université et que la charge de travail est cohérente avec celle des autres disciplines.

M. Mahassen se propose pour siéger au sein de cette commission. Il est élu à l'unanimité.

M. Mahassen signale par ailleurs que M. Alberto Sansonetti serait prêt à compléter la liste des étudiant-es dans le cadre des élections au Conseil participatif. L'administratrice invite M. Mahassen à lui transmettre cette candidature par courriel.

7bis. Election d'un-e représentant-e des étudiant-es au bureau du Conseil participatif

Mme Sabrina Carvalho se propose comme représentante des étudiant-es au bureau du Conseil. Elle est élue à l'unanimité.

8. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 19h.

DGC/11.04.2025